

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 19 JANVIER 2018 A 19H00

Présents : DOMINGUEZ José - DELINOTTE Jean Charles – AUBRY Maurice – PRUVOST Danielle – PECHEUX Aurore – DEVAUX Eric - BAILLON Christian – DOMINGUEZ David

Absents excusés : CONTRERAS Florence- MANGAS Ismaël-HURLAIN Michaël-LEBRUN Dominique-DE ANTONIO Sandrine-GOULET Stéphane.- PIRES Anabela.

Pouvoirs :

Intervenant extérieur : Adjudant LECLANCHER de la gendarmerie de Clermont en Argonne

Secrétaire de séance : AUBRY Maurice

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Intervention de Monsieur l'Adjudant LECLANCHER de la gendarmerie de Clermont en Argonne

Dispositif de participation informelle

La réunion est de type informel

Après s'être présenté Monsieur LECLANCHER expose la situation. Celle-ci se résume à une perte de communication et de dialogue entre les citoyens, la mairie et la gendarmerie tandis que le constat se traduit sur le terrain par une recrudescence d'incivilités, d'actes malveillants et néfastes au grand dam des habitants des communes et du territoire français.

Objectif : Rassurer la population et réactiver les interventions des forces de l'ordre. Sans parler de mise en place de milice, il souhaite renforcer le contact, générer la solidarité entre les citoyens afin que suite à suspicion sur des faits douteux la gendarmerie puisse réagir.

Pour cela il évoque cinq points à concrétiser :

- Trouver un consensus d'adhésion auprès de l'ensemble des membres du Conseil Municipal.
- Faire adhérer un maximum de la population et si possible l'ensemble à ce projet
- Cibler des personnes volontaires et anonymes qui seraient davantage impliqués dans le projet.
- Créer un protocole d'accord validé par tous les acteurs.
- Communiquer au niveau de la presse en citant des localités où la mise en place de ce dispositif de protection existe déjà.

Dans certains lieux où cela se pratique, on constate des remontées d'informations susceptibles de faire intervenir rapidement les forces de l'ordre et de prendre en flagrant délit

les délinquants. Cela permet en outre de vérifier leurs mouvements et les itinéraires empruntés.

Il est possible d'envisager une réunion publique avec la signature d'une charte.

Définir une date de mise en place du projet

Nécessité de prévoir de temps en temps une réunion d'échanges et de mise au point avec la gendarmerie.

Les remontées d'informations vers la gendarmerie doivent se transmettre :

Par téléphone

Par mail

Pour indiquer que la localité est sous surveillance et dissuader les délinquants, il est possible de poser aux entrées des mini panneaux d'avertissement dont le dessin représente par exemple : « Un œil » « une caméra »

Pour info : La plupart des actes malveillants se situent entre midi et 17H00 par des personnes locales et de nuit par des personnes extérieures agissant en groupes.

A la fin de l'exposé, Monsieur le Maire remercie Monsieur LECLANCHER pour son intervention très explicite et appréciée de l'assistance.

Suite de l'ordre du jour

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 13 octobre 2017

Approuvé à l'unanimité par le conseil

Adhésion de la commune pour faire appel au refuge de l'étang bleu dépendant de l'agglomération de Verdun

Afin de gérer les animaux errants (chiens, chats et autres...), il est demandé le renouvellement de l'adhésion sur la base d'un coût de 0,70 euro par habitant.

Adopté à l'unanimité par le conseil

Demande de subvention du RPI de la vallée de la BIESME pour l'organisation d'un voyage concernant 19 écoliers résidant aux ISLETTES

Aurore PECHEUX donne les explications suivantes :

L'association des parents d'élèves organise en 2018 un voyage de 3 jours dans les Vosges pour un montant revenant à 226 euros par élève. Les communes concernées par les enfants sont sollicitées pour une participation financière. Pour les ISLETTES seulement 15 élèves des classes CE2-CM1-CM2 ont décidé d'y participer. Plusieurs manifestations organisées par l'association et les élèves ont permis de récolter des fonds. A la suite de cela, la commission de cohésion

sociale s'est réunie et propose de subvenir pour un montant de 30 Euros par enfant sachant qu'il resterait à la charge des parents 154 euros/enfant.

Une subvention de 450 euros est donc sollicitée.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité l'octroi de cette subvention

Projet de restructuration des locaux techniques communaux de La Cardine. Recours à un architecte pour réaliser le dossier de déclaration de travaux

Les locaux actuels sont vraiment vétustes et ouverts à toutes les intempéries. De ce fait les conditions de travail des agents techniques sont déplorables et indécentes. La priorité consiste à prendre possession d'autres lieux et par conséquent à utiliser l'ancienne maison du concierge en créant une extension d'environ 80M2 supplémentaires et à réutiliser le hangar situé à l'arrière après avoir fait le vide du bric-à-brac déposé là au fil des années.

Le conseil vote favorablement à l'unanimité le projet ainsi que le recours à un architecte

Projet de démolition d'un hangar en ruine sur la zone de la Cardine

Deux devis sont établis pour la démolition :

Entreprise SCHELFHOUT : 5130 euros

Entreprise LATROMPETTE : 6210 euros

Possibilité de récupérer 1000 euros par la vente de poutres en chêne en bon état.

Projet adopté à l'unanimité

Projet d'acquisition de l'immeuble GIANNELLI aux fins de démolition

Information

Le Service des Domaines a été désigné comme curateur de ce bien, suite aux décès des propriétaires.

La construction est frappée d'un arrêté d'interdiction d'habiter pour cause d'insalubrité. Par ailleurs un rapport d'expert prescrit des travaux urgents si l'on souhaite éviter la ruine.

Compte-tenu du coût d'une éventuelle réhabilitation, l'hypothèse de la démolition paraît la plus raisonnable.

Afin de trouver une solution rapide et efficace, l'acquisition par la commune doit être envisagée. Elle ne sera réalisée dans la mesure où le Service des Domaines accepterait de céder la propriété à un prix très faible.

La vente du terrain pourrait ensuite être envisagée afin d'au moins récupérer les frais de démolition qui seraient à la charge de la commune.

Le Service des Domaines visitera la propriété le 29 janvier prochain.

Mise en ligne du site Internet de la commune

Information

Le nom de Domaine du site : www.lesislettes.com a été diffusé à la population par Monsieur le Maire lors de la manifestation des vœux du vendredi 12 janvier. Il a été relayé par la presse. Les concepteurs et gestionnaires du site, Patricia MARSAN et Maurice AUBRY donnent les dernières informations relatives à sa bonne utilisation. **Ce site doit vivre par des mises à jour permanentes.** A cette fin, vous devenez tous (et toutes) des acteurs (actrices), et, il vous est demandé de faire remonter aux administrateurs du site « webmasters », en temps utile, toutes les informations, actualités, nouveautés, modifications... dont vous avez connaissance et qui se rapportent à la vie communale.

Suite à l'appel d'offres de l'aménagement d'un espace sportif, le maire doit obtenir délégation pour signature du contrat ainsi que tout acte ou document se rapportant à ce dossier

Délégation donnée à l'unanimité

Délibération pour vente de la grange chemin du Roy

La vente de la grange est de 10 000 euros

Afin de faire apparaître les frais et émoluments de 596 euros auprès de l'acquéreur, il est nécessaire de délibérer.

Adopté à l'unanimité

Informations diverses

-La nouvelle entreprise de ramassage des ordures ménagères et des sacs jaunes a généré début janvier 2018, par méconnaissance des itinéraires, quelques dysfonctionnements constatés par des riverains. Mr BAILLON informe cependant que les sacs jaunes ont bien été ramassés pour la première fois au hameau de LA NOUE le 19 janvier.

Autre point

-Mr BAILLAIS succède à Mr CATRAIN à la présidence de l'association des boulistes.

La séance est levée à 21H00

Le secrétaire de séance

Maurice AUBRY